



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2390

Attribution d'une subvention de 30 000 euros au Comité des Fêtes de la Ville de Lyon et de la Métropole, pour l'organisation de la Fête de la Renaissance du 11 au 14 mai 2023 -
Approbation d'une convention

Direction des Evénements et Animation

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIH, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVALE), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2390 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 30 000 EUROS AU COMITE DES FETES DE LA VILLE DE LYON ET DE LA METROPOLE, POUR L'ORGANISATION DE LA FETE DE LA RENAISSANCE DU 11 AU 14 MAI 2023 - APPROBATION D'UNE CONVENTION (DIRECTION DES EVÉNEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Comité des Fêtes de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon, dont le siège social est situé 39 rue Thomassin à Lyon 2^{ème}, a pour objet de proposer des animations de nature à concourir à la prospérité et à la renommée de la ville de Lyon.

L'association propose ainsi chaque année des spectacles, des animations historiques et des défilés qui ont pour vocation d'animer la ville de Lyon. Elle organisera cette année la Fête de la Renaissance, du 11 au 14 mai 2023, à Lyon Presqu'île et dans le Vieux-Lyon.

En 1320, après plusieurs révoltes, les Lyonnais.es ont obtenu la signature de la charte dite «Sapaudine » qui leur donna l'indépendance pour gérer leur cité.

Rassemblé.e.s sous la forme de « Pennonages », ils prirent alors en charge les quartiers, le recensement des habitants, les secours en cas d'incendie, l'assistance aux pauvres, les archives et l'organisation des festivités de la ville.

Par une grande fête populaire à caractère historique, le Comité des Fêtes de la Ville de Lyon a choisi de faire renaître ce moment fort de la ville, retraçant le foisonnement de la vie des Lyonnais.es à partir du XIVe siècle dans les valeurs de solidarité, d'engagement, d'altérité et de diversité.

Trois jours durant, les spectateurs-visiteurs-acteurs sont invités à participer, découvrir ou redécouvrir joyeusement le site historique du Vieux-Lyon en harmonie avec la vie de quartier, les associations et les acteurs économiques pour tous les âges et toutes les conditions sociales, les simples curieux comme les passionnés d'histoire. Au programme : défilés dans la Presqu'île, cérémonie de prestation de serment des pennons de Lyon, des confréries du Lyonnais, campements historiques et ateliers, animations et spectacles par les artistes et compagnies (professionnelles comme amateurs) dans les rues et sur les places du Vieux-Lyon, marché des artisans et des métiers d'art place Saint-Jean, messe des Pennons à la cathédrale Saint-Jean, chasse au trésor pour petits et grands couronnées d'adoubement de chevaliers, danses et bal partagé "Renaissance"...

A l'occasion d'une date fédératrice des Lyonnais dans leur cité (qui les a rassemblés pendant plus de sept siècles), les objectifs de cet évènement sont : faire renaître l'histoire de Lyon et la Région, développer le tourisme historique au plus grand nombre en relations étroites avec la Ville de Lyon, rassembler, fédérer, instruire, promouvoir le patrimoine vivant, divertir ; le tout dans la diversité, la solidarité et les échanges.

Environ 30 000 personnes sont attendues par l'association lors de cet évènement.

L'association sollicite une subvention de 60 000 € allouée à cette manifestation dont le budget prévisionnel s'élève à 125 000 euros.

La Ville de Lyon souhaite soutenir et encourager cet évènement qui est de nature à créer un sentiment d'appartenance commune et fierté autour du vivre ensemble.

Par ailleurs, en faisant revivre un moment fort de l'histoire de la Ville de Lyon, cet évènement participe d'un objectif de transmission envers les jeunes générations.

En raison de l'intérêt que présentent les activités du Comité des fêtes de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon, il est proposé de lui allouer une subvention de 30 000 euros pour l'organisation de la Fête de la Renaissance.

Une convention entre la Ville de Lyon et l'association, jointe à ce dossier, permet de fixer les modalités de versement de la subvention ainsi que les obligations respectives des deux parties.

Si cet évènement devait être annulé en raison notamment de l'épidémie de Covid-19, l'association pourra tout de même bénéficier d'une partie de la subvention correspondant aux frais effectivement décaissés pour la préparation de cet évènement.

Vu l'article 10 de la loi du 12 avril 2000, qui prévoit l'obligation de conclure une convention avec l'organisme de droit privé, lorsque le montant des subventions qui lui sont allouées dépasse la somme de 23 000 euros ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e et 5^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de 30 000 euros est allouée au Comité des Fêtes de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon, pour l'organisation de la Fête de la Renaissance, du 11 au 14 mai 2023.
- 2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et le Comité des Fêtes de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon, est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 4- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2023, code service 10230, opération AUTEVEN, programme GRANDSEVEN, ligne de crédit 61751, nature 65748, fonction 023, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET